

REPUBLIQUE FRANCAISE



BAS-RHIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2019

sous la présidence du Maire, **M. Jean-Louis HOERLE**

Nombre des membres élus : 33 Conseillers en fonctions : 33

Conseillers présents : 24 Conseillers absents : 9

dont 9 excusés

8 membres ont voté par procuration.

1) POINT DE L'ORDRE DU JOUR :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ECOLE MATERNELLE « LES PRUNELLIERES »

Rapporteur : Madame Bernadette GILLOT, Adjointe au Maire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par
le Maire compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture
le 27 mai 2019
et de la publication / notification
le 28 mai 2019

Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME
BISCHHEIM LE 24 MAI 2019
LE MAIRE
JEAN-LOUIS HOERLE
VICE-PRESIDENT DE L'EUROMETROPOLE

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Subvention exceptionnelle - Ecole maternelle « Les Prunelliers »

Les élèves de l'école maternelle des Prunelliers ont collaboré du 29 avril au 03 mai 2019 à « la semaine de la propreté » organisée par l'Association des Ecrivains d'Hier et d'Aujourd'hui (AEHA).

Dans ce cadre, les enfants ont participé à un ensemble d'actions de sensibilisation à la propreté de leur quartier dont une journée de nettoyage au cours de laquelle ils se sont investis pleinement avec leurs parents.

Pour les encourager à poursuivre cette démarche de la propreté, une sortie au Parc de Sainte Croix est programmée le 20 juin, lieu de nature et de préservation de l'environnement.

Pour se faire, l'école maternelle sollicite un soutien financier pour concrétiser ce projet.

Le budget global de la sortie s'élève à 2 655 € (120 élèves et accompagnateurs) correspondant aux frais de transport et d'entrée au Parc.

La Ville souhaite valoriser cette initiative par le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 €.

Le Comité Directeur et la Commission de l'Education ont émis un avis favorable.

Le Commission des Finances a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

d'accorder une subvention exceptionnelle de 800 € à l'école maternelle des Prunelliers pour sa sortie au Parc Sainte Croix organisée le 20 juin 2019.

Certifié exécutoire par
le Maire compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture
le 27 mai 2019
et de la publication / notification
le 28 mai 2019
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME
BISCHHEIM LE 24 MAI 2019
LE MAIRE
JEAN-LOUIS HOERLE
VICE-PRESIDENT DE L'EUROMETROPOLE